

supplémentaires, non pas parce que l'on gère mal mais tout simplement parce que c'est plus attractif pour les enfants, parce que les familles les utilisent davantage pour leurs enfants. Il faut donc en tenir compte.

Il est complètement démagogique de penser que l'on peut améliorer la qualité du service public avec des moyens qui ne sont pas mis en place pour que cela se réalise. C'est tout ce que je voulais dire mais je pourrais prendre d'autres exemples.

Une recette a été notifiée ce matin qui n'a pas été intégrée.
... (suite de l'intervention inaudible faite sans micro ...)

Mme CALMET : Juste une explication de vote, j'avais oublié de préciser les choses tout à l'heure.

J'ai noté que vous preniez avec intérêt notre proposition sur les questions d'exonération et je vous en remercie.

Sur le vote du présent rapport, il y a évidemment une cohérence entre le vote du budget et le vote des taux et nous nous étions abstenues sur le budget. Nous nous abstiendrons donc sur les taux.

M. le Maire : Pour que ce soit bien clair, l'engagement que je prends par rapport à la proposition que vous avez faite, c'est d'arrêter collectivement des mesures incitatives pour aller vers les économies d'énergie sur les bâtiments. Il peut y avoir effectivement des exonérations fiscales, des subventions.

Ce qui a été retenu, ce sont les mesures incitatives qui sont d'ailleurs intégrées au PLH où il était indiqué, de mémoire, que l'on supprimerait des subventions systématiques pour des rénovations au profit justement des rénovations qui prendraient en compte l'isolation thermique.

Je vous propose maintenant de mettre le rapport aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité. Les groupes UMP et MoDem votent contre. Le groupe les Verts s'abstient.